



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**RAPPORT DU JURY DU CONCOURS DE
RECRUTEMENT D'INFIRMIER(E) DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

SESSION 2019

PRESIDENCE : Mme Nathalie PELLIGAND

VICE-PRESIDENCE : M Samuel ROUZET

- ❖ Epreuve écrite le : 5 avril 2019
- ❖ Epreuves orales les : 28 et 29 mai à Besançon
- ❖ Nombre de postes : 5

Inscrits	Présents	Admissibles	Présents	Admis sur liste principale	Inscrits sur liste complémentaire
76	48	15	15	5	1

Seuil à l'admissibilité : 12.15/20 (coefficient 1)

Seuil à l'admission : Liste principale 16.53/20 (écrit coefficient 1 + oral coefficient 2)

Liste complémentaire : 16.33/20 (écrit coefficient 1 + oral coefficient 2)

1. Le concours

Les candidats peuvent avoir accès au corps des infirmiers de l'éducation nationale par la voie d'un concours unique.

Le concours est ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres de formation, certificats ou diplômes mentionnés aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique, et d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4331-4 du même code.

2. Les épreuves

- Epreuve écrite d'admissibilité (durée 3 heures – coefficient 1)

Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier. Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8.

- Epreuve orale d'admission (durée : 30 minutes – coefficient 2)

Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury.

Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes au minimum.

La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription.

Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues.

En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury.

Seuls l'exposé et l'entretien avec le jury donnent lieu à notation, à l'exclusion du dossier déposé par le candidat lors de son inscription.

Nul ne peut être déclaré admis à cette épreuve s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10.

3. Les candidats

➤ Statistiques Epreuves d'admissibilité (76 candidats inscrits et 48 présents)

Répartition par notes

Epreuve	Notes < 8	Notes ≥ 8	Moyenne de tous les candidats	Moyenne des candidats non éliminés	Moyenne des candidats admissibles
Ecrit	12 Candidats	36 candidats	10.38	11.76	14.27

➤ Statistiques épreuve orale (15 candidats)

Répartition par notes

Epreuve	Notes < 10	10 ≤ Notes < 15	Notes ≥ 15
Entretien avec le jury	8	1	6

4. Remarques du jury

✓ L'épreuve écrite

Le jury attend du candidat une bonne connaissance du système éducatif et notamment des missions de certains personnels (médecin scolaire, psychologue de l'éducation nationale, infirmière scolaire, assistante sociale scolaire, chef d'établissement, CPE).

Le jury a remarqué que la très grande majorité des candidats ont répondu à la totalité des questions du sujet. La connaissance du système scolaire est un facteur déterminant pour l'admissibilité.

Le sujet, en apparence jugé facile, demandait des connaissances théoriques et l'utilisation d'un vocabulaire infirmier précis, témoignant d'une maîtrise professionnelle avérée. Peu de candidats ont su répondre à la question 5 (questions de connaissances).

Le jury a sanctionné le manque de structure dans la rédaction et la complexité à suivre le rédacteur dans ses analyses. Le jury déplore une analyse trop souvent à court terme des conséquences des situations.

Le jury n'attend pas des candidats une posture de professionnel déjà en poste mais un écrit structuré, bien rédigé faisant apparaître un très bon niveau de maîtrise de langue.

✓ L'épreuve orale

Le concours est très sélectif au regard du nombre de postes offerts.

La préparation du candidat est primordiale : construire un exposé structuré, respecter le temps imparti, savoir gérer son stress et ses émotions.

Le jury recommande aux candidats de prendre des contacts avec des responsables et/ou des infirmiers scolaires afin de cerner les obligations professionnelles dans le milieu pédagogique et éducatif. En règle générale, cette démarche en amont du concours a été payante pour de nombreux candidats.

La connaissance de gestes techniques professionnels ne suffit pas à prétendre à un poste d'infirmier scolaire. Le jury tient à rappeler qu'il évalue une posture réflexive, une attitude positive et volontaire face à la complexité des situations évoquées, ainsi qu'un projet personnel et professionnel construit et pouvant être clairement explicité. Les candidats reçus sont ceux qui, en plus de leur professionnalisme avéré, ont été en mesure de montrer en quoi leur candidature pouvait contribuer à la dynamique du service public ainsi qu'à l'accompagnement efficace des élèves durant leur parcours scolaire.